

COMPTE RENDU

des commissaires classeurs issus de la liste CGT

Après lecture complète des tableaux d'avancements 2018 les commissaires classeurs CGT constatent encore que, cette année, **la direction a fait des choix plus que discutables de par leur injustice !!!!** En effet, l'expérience due à **l'ancienneté n'est plus reconnue**, privilégiant de fait de jeunes agents plus malléables et plus polyvalents.

Quel signal envoie notre direction à ces agents ?

Du **mépris**, occultant l'expérience accumulée et la reconnaissance des acquis accumulés tout au long de leur carrière professionnelle.



Les collègues concernés, **mis à l'écart par la direction**, auront probablement de grandes difficultés à **trouver la motivation** à chaque prise de service à l'avenir !!!!!

Comment expliquer **ces critères de choix** tellement **injustes** qui ne sont jamais expliqués clairement ou justifiés par des arguments concrets et vérifiables.

Dire d'un agent qu'il n'est pas « mauvais » mais qu'il n'est pas parmi les « meilleurs », ça motive forcément !!!! Cet argument n'est-il pas subjectif ???

Les Tableaux d'Avancement 2018 de l'unité gares ligne B ressemblent à une mascarade où la direction juge et où les agents payent l'addition et notamment :



- La maladie (CSOM, longue maladie, ...),
- Les absences suite à un accident du travail,
- Les congés maternités et soins enfants,
- L'engagement syndical notamment pour les syndicats classés comme « contestataires »,
- Le droit de grève,



Que dire de ce dernier item, de la discrimination, non masquée de la part de l'encadrement, pour fait de grève, alors qu'il s'agit d'un droit fondamental et constitutionnel acquis pas nos aînés ?

Même si la violation des droits fondamentaux est punissable par la loi, la direction s'autorise à faire payer les agents qui s'engagent dans les mouvements de grève.

En 2018 nos dirigeants ont économisé de l'argent sur le dos des agents malgré l'enveloppe financière générée en fonction de l'effectif présent en décembre 2017. Cela représente une somme d'argent non négligeable pourtant dédiée aux tableaux d'avancements.

Les représentants CGT siégeant à cette commission invitent les collègues non nommés et lésés à se rapprocher de leur agent de maîtrise référent pour avoir des explications même s'il n'est pas sûr que celui-ci ait des arguments concrets.

